

## Mobilité internationale dans le cadre d'une césure

### Fiche « Sécurité mobilité césure »

À compléter par l'étudiant(e) et à remettre au référent césure de la composante

<b>Numéro étudiant(e) :</b>	<b>Composante :</b>
<b>Nom :</b>	
<b>Prénom :</b>	
<b>Niveau et intitulé de la formation intégrée à l'issue de la césure :</b>	
<b>INFORMATION CONCERNANT LA MOBILITE</b>	
<b>Nom de la structure d'accueil :</b>	
<b>Pays :</b>	
<b>Date de début de mobilité :</b>	<b>Date de fin de mobilité :</b>
<b>Nom et coordonnées du correspondant au sein de la structure d'accueil (si connu) :</b>	

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) définit, à l'intérieur de chaque pays, des zones par niveau de risque identifié :

- Zone verte : vigilance normale
- Zone jaune : vigilance renforcée
- Zone orange : déconseillée sauf raisons impératives
- Zone rouge : formellement déconseillée

**Avant tout projet de césure à l'étranger, vous vous engagez à :**

- Prendre connaissance de la classification de la zone dans laquelle vous souhaitez vous rendre, sur le site du [MEAE](#)
- Vous informer des conditions d'entrée et de séjour et des questions sécuritaires sur le site de l'Ambassade de France du pays d'accueil et sur le site du [MEAE](#).

**L'UGA autorise uniquement les mobilités d'études se déroulant dans les zones vertes et jaunes.**

**➔ Au moment du dépôt de ce document, le lieu de la césure est dans une zone classée :**

Verte

Jaune

## Vos engagements

### ➤ Vous informer et informer l'université

#### Pendant la césure à l'étranger, vous devez :

- Vous tenir informé.e régulièrement des consignes de sécurité du MEAE et les respecter.
- **Ne pas vous rendre dans les zones déconseillées ou formellement déconseillées par le MEAE.**
- Si les conditions de sécurité venaient à évoluer défavorablement :
  - Prendre contact sans délai avec votre correspondant des Relations Internationales de votre université d'accueil
  - Prendre contact sans délai avec votre correspondant des Relations Internationales de votre composante à l'UGA et la Direction mobilité de l'UGA (outgoing@univ-grenoble-alpes.fr).
  - Prendre contact avec l'ambassade ou le consulat de France de votre lieu de mobilité.

### ➤ Joindre les pièces complémentaires

Quelles que soient la durée de votre séjour et votre nationalité, vous devez vous inscrire sur la Base [Ariane](#) afin d'être contacté.e par le MEAE en cas de crise. Veuillez joindre au présent formulaire une copie d'écran de votre inscription sur la Base Ariane (attention, votre nom et prénom doivent figurer sur cette copie d'écran).

Si votre séjour dure plus de 6 mois, il vous est recommandé de vous inscrire au **Registre des Français établis hors de France**<sup>1</sup> auprès des autorités consulaires françaises (Consulat ou Ambassade).

### ➤ Vous assurer d'avoir une protection sociale adaptée: accident et maladie

Vous pouvez vous renseigner sur le site du Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale ([CLEISS](#)).

Pour tout séjour en **Europe** (UE-EEE<sup>2</sup> et Suisse), vous devez faire la demande de [Carte Européenne d'Assurance Maladie \(CEAM\)](#) avant votre départ auprès de votre Caisse de Sécurité sociale.

Pour toute mobilité d'études au **Québec**, le formulaire SE401Q106 doit être demandé à la DGD RTI et déposé à la CPAM de Grenoble ou de Valence (selon le lieu de formation).

**Dans tous les cas**, compte tenu du coût élevé des soins dans de nombreux Etats, il vous est fortement conseillé de souscrire une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée de votre séjour, auprès de l'organisme d'assurance de votre choix (attention, certaines universités d'accueil imposent de souscrire à leurs propres assurances).

A..... le .....

Signature de l'étudiant.e précédée  
de la mention « Lu et approuvé »

<sup>1</sup> Services consulaires français <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/inscription-consulaire-et-communauté-française/article/pourquoi-et-comment-s-inscrire-au-registre-des-français-etablis-hors-de-france> et <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministère-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-maedi/ambassades-et-consulats-français-a-l-etranger/>

<sup>2</sup> Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.